



Juin 2006, après 10 mois de travail, d'étude sur le terrain et de consultation avec les résidantes et les résidants, le comité aménagement urbain dépose officiellement un projet pilote de rue partagée auprès des autorités municipales.

Histoire de la rue partagée

Septembre 2005, lancement de l'étude socioéconomique «Le faubourg Saint-Jean» réalisée par Marc Boutin et Jimena Michea. Le concept de rue partagée est plébiscité par l'assemblée citoyenne organisée par le Comité populaire qui en fera la priorité d'action de son nouveau comité aménagement urbain.





Automne 2006 - hiver 2007,

la rue partagée prend forme dans la tête des gens, entre autre grace aux modélisations produites par des militantes et militants du comité aménagement urbain (à droite). Le Comité populaire doit multiplier les actions de visibilité (à gauche) et déposer une pétition de 300 noms pour que les élu-e-s du Conseil d'arrondissement donnent enfin leur appui le 5 juillet 2007, soit plus d'un an après avoir reçu le projet pilote.





Comité populaire Saint-Jean-Baptiste Automne 2008 - hiver 2010, le Comité populaire croit pouvoir crier victoire en octobre. En effet, le projet de rue partagée est dans les cartons de la Ville. C'était sans compter sur les dédales bureaucratiques! Ainsi, malgré tout le travail accompli par le comité aménagement et les résidantes et résidants de la rue Sainte-Claire, la Ville juge bon d'embaucher une ressource externe pour reprendre le travail de conception à zéro et re-consulter la population non pas une, mais deux fois. Au Comité populaire, le travail d'animation se poursuit avec, par exemple, la pause de jardinières, aux frais de l'organisme, deux années de suite (à gauche).

Été 2012 - été 2013, ce n'est finalement qu'à l'été 2012 que les travaux d'aménagement de la rue partagée commencent. La réalisation contrète du projet se fait en deux étapes et deux été.

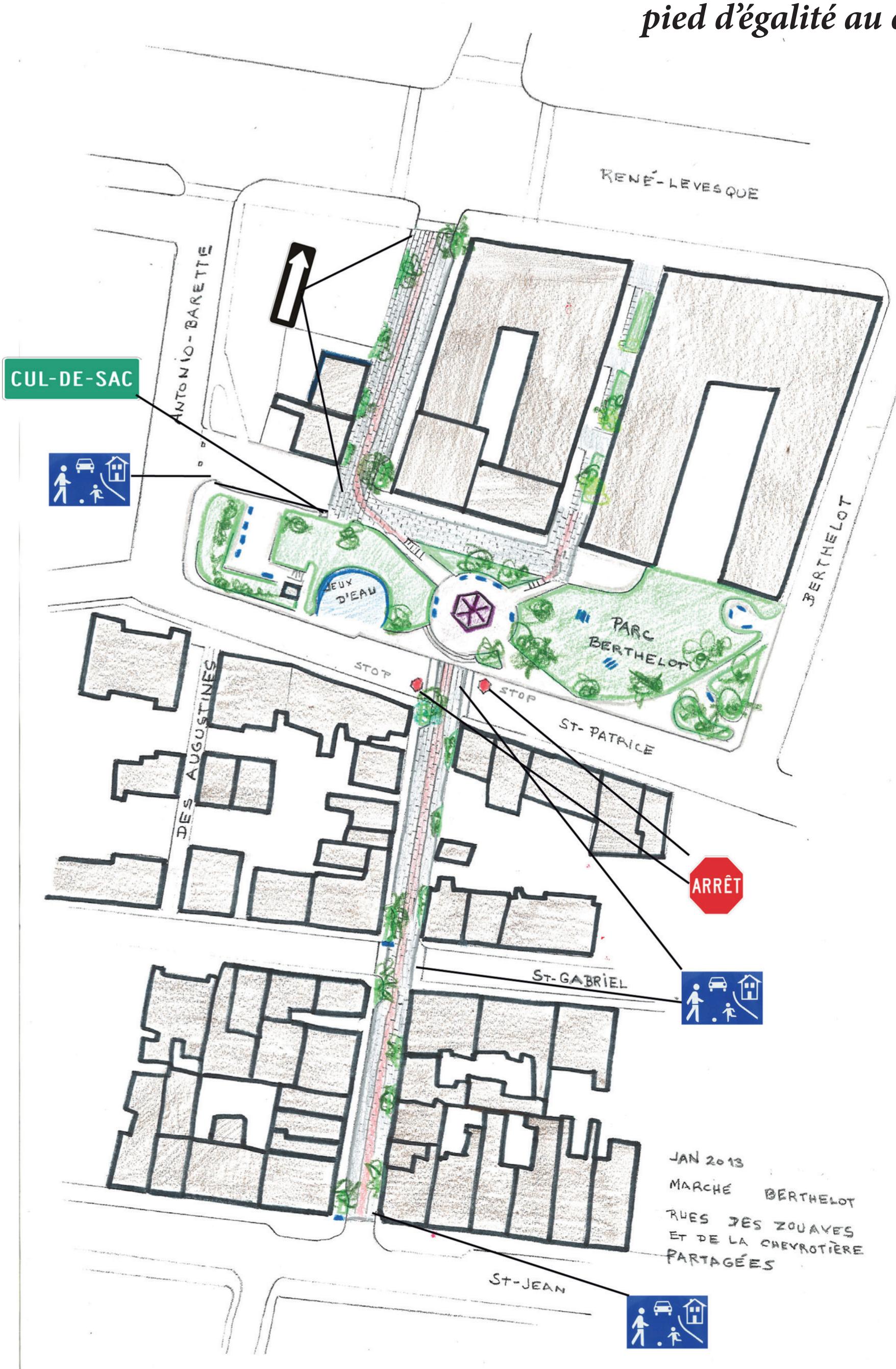
Septembre 2013, dernière étape de la réalisation du projet, le panneau de signalisation de la rue partagée est finalement posé le 4 septembre 2013...

Perspective de la rue des Zouaves (Marc Boutin)

Un axe piétonnier entre Saint-Jean et René-Lévesque?

Vers de nouvelles rues partagées

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste travaille sur de nouveaux projets de rues partagées, où piétons, cyclistes et automobilistes seront sur un pied d'égalité au centre de la chaussée.



Quelles suites donner au projet de rue partagée sur la rue Sainte-Claire?

Comment faciliter les déplacements à pied dans notre quartier?

Peut-on rendre les rues plus sécuritaires et conviviales?

La rue des Zouaves a été identifiée par le Comité populaire comme le lien piétonnier par excellence entre le haut du quartier et la rue Saint-Jean. Une étude sur la circulation réalisée au mois de janvier 2012 confirme certaines de nos intuitions: les piétons, fortement majoritaires sur la rue, marchent pour la plupart au centre de la chaussée.

Au printemps 2012, les commentaires de résidants et de résidantes attirent l'attention du comité aménagement urbain sur la sécurité aux abords du parc Berthelot. À l'automne, une nouvelle étude est réalisée : elle permet de conclure que la rue de la Chevrotière a une vocation piétonne et qu'un problème de sécurité existe bel et bien sur la rue Antonio-Barrette, où 95% des automobilistes « omettent » d'effectuer un arrêt obligatoire avant de s'engager sur la rue Saint-Patrick.

Pourquoi ne pas essayer développer un projet de réaménagement permettant de favoriser la piétonisation de ce secteur et d'accroître le sentiment de sécurité aux abords du parc? C'est sur cette option que travaille actuellement le comité aménagement urbain du Comité populaire, en collaboration avec des résidantes et des résidants des rues concernées.

Pour plus de détails www.compop.net/Aquilarue



Vous avez dit rue partagée?

Qu'est-ce qu'une rue partagée?

Le terme le dit, une rue dite *partagée* est une rue où il y a un respect des différents usagers. Les premières expériences de rues partagées ont eu lieu aux Pays-Bas dans les années 1970, où ont les désigne sous l'appellation de *woonerf* (cour urbaine).

La rue partagée implique que la rue est vue comme un espace public où les personnes allant à pied et les cyclistes ont autant de droits que les véhicules motorisés. C'est-à-dire que la priorité n'est pas accordée à aucun-e et qu'un respect mutuel doit s'instaurer pour assurer la sécurité de tous et toutes. Aussi, la limite de vitesse est abaissée à 20km/h.

Finalement, une rue partagée implique un aménagement adéquat. Afin de favoriser le ralentissement des véhicules motorisés et de rendre la rue plus agréable et sécuritaire pour les piétons et les piétonnes, divers aménagements paysagers (effacement des trottoirs, éclairage plus bas, plantes et arbres, etc.) sont requis.



Exemples de woonerf néerlandais.







Le projet de rue partagée sur Sainte-Claire a nécessité la création d'un nouveau panneau de signalisation qui pourra ensuite être utilisé partout au Québec.

Pourquoi des rues partagées?

Le but des rues partagées dans le Faubourg est de consolider les liens piéton basse-ville / haute-ville, d'offrir un espace public de qualité aux résidantes et aux résidants, de créer une voie sécuritaire et conviviale aux personnes allant à pied et de civiliser les automobilistes en leur rappelant qu'ils et elles se trouvent dans un quartier résidentiel. Ces projets-pilotes veulent aussi inciter les urbanistes et les autorités municipales à mettre en pratique de nouvelles manières de faire en aménagement urbain.

